

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Religion, spiritualité et ésotérisme / Etudes modernes / Le glaive et la parole

Michel Lauwers

Le glaive et la parole

Article. Source : Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Lauwers, Michel, « Le glaive et la parole », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 111-3, 2004, p. 221-244.

Résumé de l'article

Dans plusieurs lettres, Alcuin fait de Charlemagne un rex praedicator, attribuant ainsi au roi une fonction sociale caractéristique de l'ordre des clercs. L'étude porte plus particulièrement sur l'une de ces lettres (n° 136 dans l'édition de Dümmler), rédigée en 798, qui fonde la prédication royale sur une longue réflexion relative aux multiples sens du mot « glaive » dans les Écritures : le souverain y apparaît maître tout à la fois du glaive matériel (qu'il porte en tant que guerrier) et du glaive spirituel que constitue la « parole de Dieu ». S'ils empruntent beaucoup au modèle du « recteur » élaboré par Grégoire le Grand, les propos d'Alcuin – qui réservent au « roi prédicateur » une position privilégiée à la tête de l'Église – s'inscrivent, au tournant des VIII^e et IX^e siècles, dans le contexte d'appropriation franque d'un certain nombre d'éléments caractéristiques de la théologie de l'Empire chrétien née sous le règne de Constantin et reprise dans le monde byzantin. Pour autant, la prédication du roi, le plus souvent désignée par des termes se rapportant au champ sémantique de l'« exhortation », est bien distinguée par Alcuin de la prédication des clercs. Dans les décennies suivantes, en particulier dans la seconde partie du règne de Louis le Pieux, l'ecclésiologie politique connut de notables transformations (substituant notamment le modèle d'un « roi pénitent » à celui du « roi prédicateur »), mais l'image des deux glaives, fortement réaménagée, et celle de la prédication-exhortation du gouvernant refirent surface à partir du milieu du XI^e siècle, dans le cadre de la réforme dite grégorienne.

[Lire la suite \(Revue.org\)](#)